

ÉCOLE DU BREUIL  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État  
et publicité assurée sur le site de l'Ecole Du Breuil.

**EDB-2024-8**

**Délibération du Conseil d'Administration de l'Ecole du Breuil**

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2024**

**Objet : Tarification des cours de jardinage grand public en famille Enfants + Adultes accompagnateur**

**Le Conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

**DELIBERE**

Article 1 : Il est proposé une nouvelle catégorie de cours de jardinage grand public pour permettre la participation d'enfants accompagnés d'adulte(s).

Il est par conséquent nécessaire de définir une tarification pour ces cours spécifiques.

Des tarifications sont fixées pour une nouvelle catégorie de cours de jardinage grand public pour permettre la participation d'enfants accompagnés d'adulte(s).

Ces tarifs sont les suivants :

Pour les pleins tarifs :

- Adultes :
  - 40 € par personne à plein tarif pour les cours de 3 heures.
  - 80 € par personne à plein tarif pour les cours de 6 heures.
- Enfants :
  - 30 € par personne à plein tarif pour les cours de 3 heures.
  - 60 € par personne à plein tarif pour les cours de 6 heures.

Tarifs réduits :

- Adultes :
  - 25 € par personne à plein tarif pour les cours de 3 heures.
  - 50 € par personne à plein tarif pour les cours de 6 heures.
- Enfants :
  - 15 € par personne à plein tarif pour les cours de 3 heures.
  - 30 € par personne à plein tarif pour les cours de 6 heures.

Article 2 : Cette tarification est adoptée.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe Najdovski

